projet départemental RAISO (Réseau Aisne Optique) porté par l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA), depuis début 2014, en partenariat étroit avec le Conseil Départemental, vise à renforcer durablement l'attractivité et la compétitivité de l'Aisne par une infrastructure en fibre optique pérenne évolutive. Cette intervention publique concernera l'ensemble du territoire axonais non couvert par les opérateurs privés, ce qui représente 757 communes (200 000 prises).

Pour se faire un contrat de Délégation de Service Public a été conclu par l'USEDA pour une durée de 30 ans afin d'établir une partie du réseau et d'exploiter/commercialiser l'ensemble des infrastructures à venir. C'est la société AISNE THD (filiale d'AXIONE / BOUYGUES ENERGIES et SERVICES) qui a été désignée pour ce projet. L'ensemble des infrastructures qui seront construites, appartiendront à l'USEDA.

PLUS D'INFO SUR www.raiso02.fr OU EN APPELANT LE

0 810 57 44 02

Service 0,05 € / min + prix appel



Avec la participation financière de :















Et les communes et les communautés de communes/d'agglomération adhérentes







QU'EST-CE QUE LE TRÈS HAUT DÉBIT ?

La fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin, qui conduit la lumière et sert à transmettre des données.

Le signal lumineux est transporté par une lumière laser. Cette lumière peut facilement être transportée sur des centaines, voire des milliers de kilomètres, à la vitesse de la lumière.

Les performances du Très Haut Débit donnent accès aux dernières offres internet multiservices et aux nouveaux usages (Télétravail, domotique, TV 3D,...).



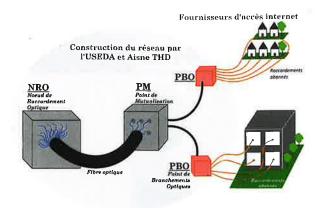
L'ADSL et le VDSL fonctionnent de manière similaire, utilisant les lignes téléphoniques en cuivre.

Jusqu'à présent, l'ADSL était la solution la plus répandue et la plus utilisée pour surfer sur la toile.

Le VDSL est une version améliorée de l'ADSL.

Le réseau de demain reposera sur des infrastructures 100% fibre optique.

INSTALLATION DU TRÈS HAUT DÉBIT POUR LES PARTICULIERS



LES OPÉRATEURS PRÉSENTS

Le réseau public RAISO est accessible à tous les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) souhaitant commercialiser leurs offres d'abonnement en utilisant le réseau de l'USEDA.

Si votre fournisseur d'accès actuel décide d'utiliser le RAISO, vous pourrez rester client en contractant un abonnement « fibre ». Si votre fournisseur actuel ne souhaite pas utiliser le réseau RAISO, vous devrez choisir une offre parmi d'autres fournisseurs d'accès.

Rendez-vous sur <u>www.raiso02.fr</u> pour connaître la liste des opérateurs présents sur notre réseau!

POUR LES PROFESSIONNELS

Notre réseau accueille plus de 10 opérateurs partenaires dédiés aux professionnels (entreprises, collectivités,...) afin de répondre aux mieux à leurs besoins.

Pour en savoir plus connectez vous sur <u>www.aisne-thd.fr</u>, rubrique « Entreprises/Collectivités »

COMMENT ACCÉDER AU TRÈS HAUT DÉBIT ?

ABONNÉ GRAND PUBLIC

À la fin des travaux, un « délai de prévenance des opérateurs » de 3 mois s'écoule avant de pouvoir prendre un abonnement à la fibre optique. C'est un délai réglementaire à respecter afin de permettre à tous les Fournisseurs d'Accès à Internet qui le souhaitent, de se positionner sur le RAISO afin de commercialiser leurs offres. La commercialisation peut ensuite commencer.

<u>Étape 1 : Testez votre éligibilité</u> en allant sur <u>www.raiso02.fr</u>. Ce test vous permet de savoir si votre habitation est éligible à la fibre optique.

<u>Étape 2</u>: Consultez la liste des partenaires sur le site internet <u>www.raiso02.fr</u> afin de connaître leurs offres et souscrire à un abonnement.

La prise d'abonnement lance alors le processus de raccordement de votre habitation au réseau de Fibre Optique. Aucun règlement ne sera débité avant l'ouverture effective du service Très Haut Débit.

<u>Étape 3</u>: Le raccordement. Vous avez contracté un abonnement auprès de l'un des opérateurs partenaires du RAISO. Celui-ci transmet à une entreprise de raccordement votre demande d'abonnement, permettant à ses équipes de prendre rendez-vous afin de réaliser le raccordement.

Le raccordement au réseau s'effectue soit en aérien soit en souterrain, en utilisant les réseaux existants.

La fibre optique sera alors installée, en tirant un câble (de 5 mm de diamètre environ) jusqu'à une prise terminale optique qui sera implantée à l'intérieur du domicile, à proximité de la prise téléphonique.

Les travaux de raccordement seront pris en charge par l'USEDA et l'usager ne devrait rien avoir à payer, même si le raccordement est effectué après un délai de plusieurs années, après la mise en exploitation*.

^{*}sauf difficultés rencontrées lors des travaux.